

courses de faire un vigoureux effort pour accroître le nombre des membres : et comme encouragement à amener de Nouveaux Membres, que la somme de un dollar soit distraite du Fonds General du Grand Conseil pour chaque nouveau membre, et que cette somme soit payée au membre qui amènera le nouveau membre, et qu'il soit recommandé aux succursales d'augmenter ce Bonus en y ajoutant la moitié de l'honoraire d'initiation de trois dollars payé à la succursale par le nouveau membre "Adopté."

Tout en déplorant notre incapacité, pour le présent, d'employer des organisateurs salariés, nous espérons avec confiance que chaque membre de l'Association fera de son mieux pour s'assurer de nouveaux membres sous les termes spécifiés dans la résolution. Nous serons plus tard, nous l'espérons, en état d'employer des organisateurs, mais, pour le présent, nous devons compter sur la bonne volonté et la sincère coopération de chacun des frères des diverses succursales par toute la Puissance.

Confiant que l'action des Syndics se recommandera d'elle-même à l'association par tout le pays et que sous les dispositions de la résolution des Syndics, le nombre de nos membres pourra grandement être augmenté,

J'ai l'honneur d'être,

Bien respectueusement et fraternellement,

M. F. HACKETT,

Grand Président.

Stanstead, P. Q., Décembre, 1896.

Une Lettre du 1er Vice-Président.

Au cours des bienveillantes salutations que l'honorable Mr. Hackett a adressées à tous nos frères, dans le dernier numéro du CANADIEN, notre "Grand Président" faisait ressortir adroitement cette maxime que la charité ne connaît pas de croyances ni de nationalités.

Cette vérité foncièrement chrétienne a reçu son application entière dans l'accueil prompt et sympathique que les délégués de l'A. C. B. M.—lors de leur dernière Convention générale à Ottawa—ont accordé au projet présenté par les représentants du Comité Exécutif du Monument Lefebvre.

Depuis près d'un an, il a été suffisamment démontré que ce Monument-Lefebvre, qui est en voie de construction à Memramcook, N. B., a une signification toute particulière dans les mouvements généraux et patriotiques auxquels les citoyens intelligents du Nouveau Brunswick ont été appelés à participer depuis trente à quarante ans.

La justice distributive veut, en effet, que les Catholiques, à quelque rang et à quelque nationalité qu'ils appartiennent, reçoivent leur part des dons de la science et de la haute éducation à l'égal des autres.

Les circonstances ne nous ont pas permis de jouir de ce privilège, au Nouveau Brunswick, avant l'année de grâce 1864. C'est à cette dernière date et au milieu d'obstacles très nombreux, que le Révérend Père Camille Lefebvre s'est efforcé de fonder le Collège St. Joseph et qu'il a réussi à le faire grandir et à généraliser son utilité au profit de "toutes les croyances et de toutes les nationalités."

Aussi, dans notre province, tous les amis de l'éducation se sont-ils donné la main pour illustrer la mémoire de cet apôtre de l'éducation et pour rappeler aux générations à venir l'ère nouvelle ouverte, dans les Provinces Maritimes, par la fondation d'un Collège où les Acadiens seraient instruits, comme les autres, dans leur langue maternelle.

Ainsi, puisque les délégués de l'A. C. B. M., ont si bien compris, en Août dernier, l'importance de notre requête, nous venons prier toutes les branches qui se sont chargées d'un livret de loterie pour la Salle Commémorative-Lefebvre d'avoir la bonté de renvoyer lesouches des billets et les sommes perçues à l'adresse du Trésorier du Comité, d'ici au 25 du présent mois.

Priant tous nos frères de l'A. C. B. M.,

d'accepter les remerciements du Comité Exécutif du Monument-Lefebvre et d'accueillir en même temps nos souhaits de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année qui commence en ce jour,

Je demeure,

Votre Frère tout dévoué, etc.,

L. J. BELLIVAT,

1er Vice-Président.

St-Hac, ce 1er Janvier, 1897.

NOTES.

Que 1897 soit une année heureuse et prospère pour tous nos lecteurs. C'est le souhait sincère du Canadien.

A une assemblée, tenue le 9 du mois dernier, la succursale No. 214, Halifax, N. E., a présenté une canno à pommeau d'or et une belle adresse à Frère Eugène Sullivan qui a été le Secrétaire Financier de cette succursale depuis sa fondation et qui en a été élu le Président pour le terme courant.

Les Grands Députés, dont les noms suivent, nommés pour l'île du Prince Edouard par le Grand Président, ont été omis par erreur de la liste publiée dans notre dernier numéro :

Comté de Kings—J. J. Hughes, Souris.

Comté de Queen—Stanislaus Blanchard, Charlottetown.

Comté de Prince—S. M. Bent, Summerside.

La taxe Per Capita pour le quatrième trimestre de 1896 est passée due et les Succursales arriérées sont priées de faire remise complète sans plus de délai. Voir la clause 60 de la constitution.

En 1896 nous avons eu 17 cotisations ; les 15 régulières et 2 spéciales. Cinq par cent de la somme reçue a été placé au Fonds de Réserve.

La Succursale No 175, Kinkora, Ont., a fait célébrer une Grande Messe de Requiem en Novembre dernier pour tous les membres défunts. Nos frères de l'A. C. B. M ne pouvaient faire une plus belle et grande action.

Les membres initiés depuis le 27 Août dernier ne peuvent avoir leurs polices avant que les nouvelles formes soient prêtes ; aussi les membres qui, depuis cette date, ont fait un changement de désignation et ont demandé de nouvelles polices. Le changement dans la position de Grand Président a nécessité un changement dans notre forme de police. Le retard était inévitable et nos membres voudront bien prendre patience pour quelque temps encore.

Nous continuons dans la partie Anglaise la publication de la liste des officiers des succursales élus pour l'année courante.

Maintenant frères "portez l'épaulé à la roue" et faites en sorte que les membres de l'A. C. B. M. se chiffrent par 20,000 à la fin de 1897. Vous le pouvez si vous faites de sérieux efforts.

Les comptes pour fournitures, etc., ont été envoyés à toutes nos succursales, et ces dernières sont priées de les régler aussitôt que possible. Voir la clause 45 de la constitution.

GARANTIE DES OFFICIERS.

Le comité nommé par le Grand Président et le Bureau des Syndics pour choisir une compagnie devant fournir des garanties pour les officiers de l'A. C. B. M. qui sont requis de donner, a décidé d'accepter la commission de "The Employers' Liability Association Corporation, Limited."

Messrs. Schmidt & McKee, General Agents, Montréal, Que., sont les personnes avec lesquelles nos officiers des succursales voudront bien correspondre à ce sujet.

Les officiers des succursales requis par notre constitution de donner des garanties sont les Secrétaires Financiers et les Trésoriers.

FELICITATIONS.

A une assemblée régulière tenue le 27 Novembre, 1896, la succursale No. 216, Cap St. Ignace, P. Q. a adopté la résolution suivante :

Proposé par frère J. J. Guimont, secondé par frère Dr. J. O. Coté, que les membres de cette succursale ont appris avec plaisir la nomination du frère Ferdinand Samson comme Grand Député pour les comtés de Montmagny et Belle-Chasse, et lui présentent leurs plus sincères félicitations.

Que les membres de cette succursale s'en réjouissent d'autant plus que le frère Samson fait partie de la succursale No 216.

Frère Samson dans une courte allocution remercia en termes appropriés les membres de la succursale de cette marque d'estime à son égard.

Nouvelle Succursale

La Succursale No. 276 a été instituée le 5 Décembre, 1896, à Tracadie, N. B., par le Grand Député J. J. Powers. Voir la partie Anglaise pour la liste des officiers.

ROLE D'HONNEUR.

Les succursales No. 28, Ottawa, Ont., 51, Montréal, P. Q., et 96, Lévis, P. Q., tiennent le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de Novembre, 1896, ayant initié chacune cinq membres.

Les succursales No. 1, Windsor, Ont., et 211, Pakenham, Ont., viennent en second lieu ayant initié chacune quatre membres.

APPEL

Aux membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Frères—La Succursale No. 227 de l'A. C. B. M., établie à Fort William, Ont., croit qu'il est de son devoir de faire appel aux succursales de cette association en faveur de Frère Ernest Sicotte, qui le 6 de Mars dernier a eu une attaque de paralysie et durant la semaine suivante en a eu encore huit autres. Depuis ce temps il a été retenu à sa demeure et sa famille a été ainsi privée de son seul soutien. Frère Sicotte a aussi souffert la perte de l'un de ses enfants qui est décédé la semaine dernière, et à l'heure que nous faisons cet appel son épouse est retenue au lit par la fièvre.

Frère Sicotte a été initié dans notre succursale le 28 Octobre, 1895 et a été membre en règle depuis cette époque.

Nous avons l'espoir que Frère Sicotte recouvrerait l'usage de ses membres, et qu'il pourrait reprendre son travail, mais Dieu dans Sa Providence permet

qu'il soit privé de cette inestimable faveur. Après plusieurs mois de maladie il est obligé de demander aux frères de l'A. C. B. M. de l'aider.

L'objet de notre association étant de s'aider mutuellement, nous espérons que les frères de l'A. C. B. M. profiteront de cette occasion de porter secours à un frère dans le besoin et d'attirer ainsi les bénédictions de Dieu sur eux et notre Association.

Une petite offrande de chaque succursale aidera Frère Sicotte à pourvoir pour son épouse et ses petits enfants pendant les longs mois de notre dur hiver qui avance rapidement.

Espérant donc, Frères, que vous tendrez charitablement à Frère Sicotte une main secourable.

Nous demeurons,

Fraternellement à vous,

JAMES MURPHY, Président.

CHARLES A. COVENEY, Sec. Arch.

W. H. WHALEN, Sec. Financier.

L. ARDEN, S. J., Avoiseur Spirituel.

Fort William, 5 Sept., 1896.

Toutes les contributions devront être envoyées à W. H. Whalen, Sec. Fin. Suc No 227, A. C. B. M. Fort William, Ont.

Stanstead, P. Q., 16 Sept., 1896.

J'approuve de tout coeur l'appel fait par la Succursale No. 227, de l'A. C. B. M., en faveur de Frère Ernest Sicotte, et je recommande sincèrement son cas à l'aide charitable des diverses succursales de notre association.

M. F. Hackett

Grand Président.

L'appel de la succursale No 227 en faveur de Frère Sicotte a aussi été permis par le Bureau des Syndics.

Resolutions de Condolances.

A une assemblée régulière de la succursale No 224 Murray Bay, P. Q., tenue le 3 Dec. 1896, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Il est proposé par Frère Simon Cimon, appuyé par Frère Joseph Couturier que les membres de cette succursale ont appris avec regret la mort de l'épouse de notre frère Ambroise Trudel, arrivé dans le cours du mois de Novembre dernier, et prient ce dernier d'accepter les plus sincères sympathies de ses frères :

Il est aussi résolu que copie des présentes résolutions soit adressée à notre organe officiel, LE CANADIEN, pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale No 224, Murray Bay, P. Q., tenue le 17 Dec 1896, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Il est proposé par Frère William Trudel, secondé par Frère William Chamard :

Que c'est avec regret que les membres de cette succursale ont appris la mort de l'enfant bien aimé de Frère Alfred Cimon, arrivé la semaine dernière :

Que les membres de cette succursale prient le frère affligé d'accepter leurs plus sincères condoléances dans son chagrin :

Que le Secrétaire-Archiviste soit prié de transmettre les présentes résolutions à l'organe officiel de l'association, LE CANADIEN, pour publication.

A une assemblée de la succursale No. 28, Québec P. Q. tenue le 16 Décembre, 1896, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par frère Dr. Edouard Lefebvre, appuyé par frère Ch. E. Paradis, et résolu :

Que les membres de cette succursale ont appris avec douleur la mort prématurée de frère E. N. C. Fecteau, leur dévoué Secrétaire-Archiviste :

Proposé par frère L. Bergevin, appuyé par frère J. A. Bergevin, et résolu :

Que la famille du défunt veuille bien accepter les condoléances et les sympathies des membres de cette succursale qui se rappelleront toujours les grandes qualités de leur regretté frère, et les services signalés qu'il a rendus à l'A. C. B. M. :

Proposé par frère N. Y. Montreuil, appuyé par frère Albert Dan, et résolu :

Qu'en signe de deuil la charte de cette succursale soit drapée de noir pendant un mois et que copies des présentes résolutions soient transmises à la famille du défunt, et crûment éprouvées, ainsi qu'au journal officiel de l'A. C. B. M., LE CANADIEN, pour publication.